Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 2 octobre 2025

Par courrier électronique

Objet : Votre demande d'accès datée du 29 septembre 2025

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) répond à votre demande d'accès à l'information datée du 29 septembre visant l'obtention des documents au sujet de la réduction de la taille de l'État.

En réponse à vos deux questions reproduites ci-dessous, la Régie vous informe que : (réponses en **gras**)

1. Combien d'effectifs (équivalents temps complet – ETC) ont été coupés depuis janvier 2025 (soit les dernières données disponibles, crédits budgétaires), spécifié par catégorie d'emploi?
   Depuis janvier 2025, 1,17 ETC ont été coupés.

2. La Présidente du Conseil du Trésor a demandé à chaque ministère et organismes de procéder à une diminution des effectifs, combien de ETC devrait être coupés dans la prochaine année, spécifié par catégorie d'emploi?
   Aucun ETC supplémentaire ne devrait être coupé dans la prochaine année.

Dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable pour répondre à une demande, une personne dont la demande a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Elle peut également demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 de la Loi ou sur les frais exigibles.

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie et
Responsable de l'accès à l'information

CR/ss